



Petite-Forêt, le 21 novembre 2013

Marc BURY
Maire

A

Monsieur Le Président de
L'U.A.D.E.P.F

1, rue Maurice Thorez
59494 – PETITE-FORET

SERVICE COMPTABILITE

Affaire suivie par Michelle DURIEUX
Tél. 03 27 28 17 54 – Fax 03 27 28 17 51
mdurieux@mairie-petiteforet.fr

Nos réf. : MB/PB/MD/13

Objet : Votre courrier du 14 octobre 2013

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 14 octobre dernier relatif à votre demande de documents administratifs et vous prie de trouver à cet effet :

- Le compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2011,
- La délibération n°07/29/P du 14/06/2007 relative à la rémunération des animateurs des CLSH,
- La délibération n°11-06-06 du 15 juin 2011 portant modification du régime de rémunération des agents non titulaires intervenant lors des ALSH.

En réponse à vos observations sur l'arrêté que vous m'avez transmis et dont vous avez occulté certains éléments :

- Après confirmation de l'Agence Technique, il n'y a pas de texte régissant la date de notification d'un arrêté. la date de notification permet de faire démarrer le délai de recours indiqué dans l'article 5 de cet arrêté.
- Par convention en date du 11 juillet 2011, la commune a adhéré à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Ainsi les actes sont signés et transmis de manière électronique et le visa apparaissant en bas de l'arrêté certifie la signature et la transmission. Je tenais donc à vous rassurer sur le caractère exécutoire de cet acte.

mairie

80 rue Jean Jaurès
59494 PETITE-FORÊT
Tél. 03 27 28 17 50
Fax 03 27 28 17 51
www.petite-foret.fr

Enfin, concernant la rémunération de cet agent qui comporte effectivement une anomalie, mes services ont détecté ce défaut de paramétrage après l'établissement de la paie des ALSH du mois d'août de cette année. Tous les contrôles ont été effectués et il ressort que ce défaut trouve son origine dans le paramétrage des paies suite à la délibération du mois de juin 2011.

Compte tenu du nombre d'exercices, d'animateurs et de périodes concernées, le service qui traite la paie travaille d'arrache pieds depuis le mois d'août pour régulariser cette situation avant la fin de l'année.

Je voulais tout de même vous remercier pour votre vigilance et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Marc BURY *MB*